

FICHE TECHNIQUE PROJET DE SOKONE

1. **Titre du projet** : Projet d'appui à l'APAC Baa Gourmé, dans le Delta du Saloum
2. **organisation requérante** : Alliance pour la Gestion Intégrée des Ressources du Delta du Delta du Saloum (AGIR)
 - **Date de création** : 2014
 - **Effectifs** : 16 villages avec plus de 20 000 habitants
 - **Adresse postale** : Foundiougne
 - **Adresse physique** : Département de Foundiougne, Région de Fatick
 - **Responsable de l'organisation** : Yandé SARR
 - E-mail :
 - Tel : 77 567 97 50/70 883 23 40
3. **Localisation** :
 - **Situation géographique** : le site du projet est localisé à Sokone et polarise les communes de Sokone, de Toubacouta et de Dionsong dans le département de Foundiougne, région de Fatick.
 - **Coordonnées GPS**
4. **Domaines du FEM ciblés** : Biodiversité
5. **Caractéristiques du projet** :
 - 5.1 **Nature du projet** : conservation de l'aire du patrimoine autochtone communautaire.
 - 5.2 **Objectif global** :
 - ⊖ Contribuer à la conservation de la biodiversité de l'APAC
 - 5.3 **Objectifs spécifiques** :
 - ⊖ **Objectif spécifique 1** : Mettre en place les organes de gouvernance
 - ⊖ **Objectif spécifique 2** : Renforcer les capacités des organes de gouvernance
 - ⊖ **Objectif spécifique 3** : Elaborer un plan de gestion de l'APAC (code de conduite de L'APAC ; délimiter les zones de l'APAC ; évaluer la mise en œuvre du code de conduite de l'APAC).
 - ⊖ **Objectif spécifique 4** : Organiser des campagnes de communication
 - ⊖ **Objectif spécifique 5** : engager le processus de reconnaissance et de validation de l'APAC.
6. **Activités prévues** :
 - ⊖ AG de constitution du bureau de chacun des 16 villages
 - ⊖ AG de constitution des organes de l'APAC à partir des bureaux villageois (Conseil d'Administration, conseil de surveillance, bureau, comité scientifique et un comité d'organisation)
 - ⊖ Atelier de formation sur le code de la forêt, et le code de l'environnement
 - ⊖ Atelier de formation sur les 4 codes (forestier, code de la chasse et de la protection de la faune, code de l'environnement et code de la pêche maritime); et la vie Associative
 - ⊖ acquisition de matériels
 - ⊖ Atelier de formation en gestion administrative, comptable et financière
 - ⊖ Atelier d'élaboration du projet de code de conduite
 - ⊖ Ateliers de partage du projet de conduite dans les 16 villages
 - ⊖ Atelier de validation du code de conduite

- ⊖ Assemblée villageoise
- ⊖ Echanges d'expériences
- ⊖ Emissions radio
- ⊖ Transmettre aux conseils municipaux (CM) la demande de mise en place de l'APAC sur son territoire
- ⊖ Transmettre le dossier de l'APAC au CD
- ⊖ Plaidoyer du dossier à la réunion technique de la commission de l'environnement du CD
- ⊖ Plaidoyer du dossier au niveau de la plénière du CD pour la reconnaissance de l'APAC
- ⊖ Suivre auprès de la Préfecture le dossier de validation et de reconnaissance transmis par le CD
- ⊖ Acquisition de balises
- ⊖ cartographie de la zone de polarisation de l'APAC et pose des balises
- ⊖ Etude des différents rapports produits par l'APAC
- ⊖ Visite des différentes zones de délimitation de l'APAC
- ⊖ Atelier d'échange avec les communautés.

7. **Résultats attendus :**

- ⊖ Les organes de gouvernance sont mis en place
- ⊖ les capacités des organes sont renforcées
- ⊖ un code de conduite de l'APAC est élaboré
- ⊖ des campagnes de communications sont organisées
- ⊖ les arrêtés de reconnaissance de reconnaissance et de validation du code de conduite existent
- ⊖ La délimitation des zones de l'APAC est effectuée
- ⊖ la mise en œuvre du code de conduite l'APAC est évaluée

8. **Indicateurs de résultats :**

- ⊖ Bureau des 16 villages constitué ;
- ⊖ Assemblée des organes de l'APAC constitué ;
- ⊖ Formation sur les 4 codes connus ;
- ⊖ Nombre de personnes formé ;
- ⊖ Projet de code de conduite élaboré ;
- ⊖ Nombre de personnes bénéficiaire de l'atelier ;
- ⊖ Code de conduite validé ;
- ⊖ Nombre de villageois sensibilisé ;
- ⊖ Demande de mise en place de l'APAC soumise ;
- ⊖ Collaboration entre AGIR et le CD ;
- ⊖ Réunion tenue ;
- ⊖ Reconnaissance et validation de l'APAC ;
- ⊖ Nombre de balises ;
- ⊖ Zone cartographiée ;
- ⊖ Nombre de rapports produits ;
- ⊖ Nombre de zones délimitées ;
- ⊖ Un atelier d'échange organisé

9. **Partenaires** :

- PMF/FEM
- AGIR
- ROPEM
- SERVICES TECHNIQUES ETATIQUES.

10. **Financement** : (FCFA)

- Montant sollicité auprès du FEM
- Participation de l'organisation
- Coût total du projet

: 21 626 325 F

: 21 522 300 F

: 43 148 525 F

11. **Durée du projet** : 2 ans.

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DU DELTA DU SALOUM DANS LE
DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE
AGIR/DS**



Titre du Projet :

**Projet d'appui à l'APAC « Baa Gourmé »,
dans le delta du Saloum**

**Personne ressource de l'association
Madame YANDE SARR**

Siège social : Département de FOUNDIOUGNE

Téléphone : (221) 77 567 97 50 / (221)70 883 23 40

SOMMAIRE

I- Présentation sommaire du GIE AGIR/DS	3
II- Présentation de l'APAC.....	3
III- Justification de l'APAC	4
IV- OBJECTIF DU PROJET	4
1. OBJECTIF GLOBAL.....	4
2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	4
V- Tableau des résultats et objectifs par résultat.....	6
VI- CALENDRIER D'EXECUTION	7
VII- BUDGET	10

I- Présentation sommaire du GIE AGIR/DS

Le GIE AGIR/DS (**Alliance pour la Gestion Intégrée des Ressources du Delta du Saloum**), numéro de récépissé SN-FTK-2016-C-646 qui porte le projet de création d'APAC à inter communal (Sokone, Toubacouta et Djionsong) dans le département de Foundiougne, existe depuis 2014 sous forme d'association non encore reconnue. Cette association avait été créée à la suite d'un programme qui a été porté par des pêcheurs, agriculteurs et des éleveurs.

Son objet porte sur la sensibilisation pour la protection de l'environnement, le reboisement dont celui de la mangrove et la promotion d'activités génératrices de revenus (AGR). Ce projet polarise les communes de Sokone, de Toubacouta et de Djionsong comprenant seize villages avec plus de 20 000 habitants s'adonnant, au-delà de la pêche, à des activités agricoles notamment la culture du mil et de l'arachide et aussi à des activités d'élevage essentiellement de bovins.

Beaucoup d'autres actions ont été menées par l'association :

- dans le maintien de la « biodiversité » au niveau des écosystèmes du delta du Saloum ;
- des formations en techniques de reboisement, deux journées de reboisement en 2015 et deux journées en 2016.

Ceci en collaboration avec le « CORPS DE LA PAIX AMERICAIN », l'UTAS (l'unité de transformation d'anacarde de SOKONE), la direction national des Eaux et Forêts et WETLANDS INTERNATIONAL.

II- Présentation de l'APAC

Notre APAC , « Baa Gourmé » a pour objet l'utilisation durable et une bonne gestion des ressources naturelles. Pour ce faire, nous comptons mettre en place une structure de gouvernance composée de représentant des comités des 16 villages, d'éleveurs, de pêcheurs et d'agriculteurs. Ceci nécessite une large sensibilisation et un renforcement de capacités pour définir les rôles et responsabilités de chaque membre pour une meilleure gouvernance de l'APAC.

Nous souhaitons avoir une gestion « intelligente » à l'instar de l'APAC de kawawana nous appuyant sur nos connaissances et savoirs faire ancestraux et sur le respect, par tous, de la législation en vigueur.

La zone qui sera polarisée par l'APAC se présente comme suit :

L'espace de l'APAC de Sokone comprend trois zones

- ❖ Au Nord par les bolong des villages avec des diversifications de multiples prolongements de bolong et communiquant entre eux, constituant une zone d'exploitation essentielle pour les allochtones (bois, huîtres, paille, poisson). Leur profondeur varie de 3m à 5m et de 6m à 70m de largeur.

- ❖ Au Sud le **grand bolong** plus connu du nom « **canal de Sokone** » d'une largeur de 500 à 1 kilomètre et d'une profondeur moyenne de 16 m, rarement plus. Relié au Nord à l'AMPC de Bamboung et à l'Ouest elle se prolonge par le bras de mer « le Diombosse) qui s'ouvre sur l'océan Atlantique. Cette ouverture sur le plan écosystémique favorise la migration saisonnière des poissons et crustacés pour leur reproduction assurant ainsi une grande biodiversité halieutique. Elle constitue une voie d'accès propice des poissons pour l'APAC et une voie de communication essentielle dans les communes propriétaires de l'APAC.
- ❖ Au Nord le **bolong de Ngathie** moins ramifié que les bolons des villages. Il possède deux entrées, dont l'une en connection avec le bolon Bambougar Massamba, Bambouga Malick Ndiaye, Bangalère et Lèrane Coly et au Sud avec le **canal de Sokone**. D'une profondeur moyenne dans l'ordre de 4m à 8m, il présente plusieurs « fosses » supérieures à 10 m. Traditionnellement, le canal de Ngathie faisait l'objet de restriction d'accès aux ressources halieutiques par les communautés locales avec des règles coutumières consensuelles. Les raisons et les justifications de ce point de vue cette zone a toujours à constituer un point de recrutement des espèces halieutiques vers les autres bolongs, ce qui justifie pour les communautés cette nécessité de conservation à l'état vierge.
- ❖ Au centre de cet espace se trouve l'île de **Baa Gourmé**, l'un des plus importants habitats pour les hyènes de la zone. Cette remarquable île dont le nom a été donné à l'APAC abrite aussi d'importantes espèces des reptiles et des pintades.

III- Justification de l'APAC

Les espèces comme le lamantin, le dauphin à bosse, le très recherché mullet jaune, les barracudas, les capitaines et de nombreux types d'huitres et de coquillages se font rares à cause du mauvais comportement des populations et des changements climatiques. Cette biodiversité conservée procurera de façon durable de quoi vivre à de nombreux ménages riverains des mangroves ; c'est là la raison première de la volonté de notre communauté de protéger ces milieux.

IV- OBJECTIF DU PROJET

1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global du Projet est : Contribuer à la conservation de la biodiversité de l'APAC.

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour y parvenir, les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

- mettre en place les organes de gouvernance ;
- renforcer les capacités des organes de gouvernance ;

- élaborer un plan de gestion de l'APAC (code de conduite de l'APAC ; délimiter les zones de l'APAC ; évaluer la mise en œuvre du code de conduite de l'APAC.)
- organiser des campagnes de communication ;
- engager le processus de reconnaissance et de validation de l'APAC ;

V- Tableau des résultats et objectifs par résultat

Objectif spécifique (OS)	Résultat (R) attendus	Activités prévues	Responsables
OS ₁ : Mettre en place les organes de gouvernance	R ₁ : Les organes de gouvernance sont mis en place	A ₁₁ : AG de constitution du bureau de chacun des 16 villages ; A ₁₂ : AG de constitution des organes de l'APAC à partir des bureaux villageois (Conseil d'Administration, conseil de surveillance, bureau, comité scientifique et un comité d'organisation).	-APAC -APAC
OS ₂ : Renforcer les capacités des organes de gouvernance	R ₂ : les capacités des organes sont renforcées	A ₂₁ : Atelier de formation sur les 4 codes (forestier, code de la chasse et de la protection de la faune, code de l'environnement et code de la pêche maritime) ; et la vie Associative. A ₂₂ : acquisition de matériels ; A ₂₃ : Atelier de formation en gestion administrative, comptable et financière.	-APAC, Services techniques déconcentrés et Kabeka -APAC et PMF FEEM -Kabeka
OS ₃ : Elaborer un code de conduite de l'APAC	R ₃ : un code de conduite de l'APAC est élaboré	A ₃₁ : Atelier de d'élaboration du projet de code de conduite ; A ₃₂ : Ateliers de partage du projet de conduite dans les 16 villages ; A ₃₃ : Atelier de validation du code de conduite	APAC, Services techniques déconcentrés et Kabeka, sociétés civiles locales, Partenaires techniques financiers, secteur privé local
OS ₄ : organiser des campagnes de communication	R ₄ : des campagnes de communications sont organisées	A ₄₁ : Assemblée villageoise A ₄₂ : Echanges d'expériences A ₄₃ : Emissions radio	-APAC -APAC -APAC, Kawawana et Kapak Olal
OS ₅ : engager le processus de reconnaissance de l'APAC et de validation du code de conduite	R ₅ : les arrêtés de reconnaissance et de validation du code de conduite existent	A ₅₁ : Transmettre aux conseils municipaux (CM) la demande de mise en place de l'APAC sur son territoire ; A ₅₂ : Transmettre le dossier de l'APAC au CD A ₅₃ : Plaidoyer du dossier à la réunion technique de la commission de l'environnement du CD ; A ₅₄ : (activité doublée) A ₅₅ : Plaidoyer du dossier au niveau de la plénière du CD pour la reconnaissance de l'APAC ; A ₅₆ : Suivre auprès de la Préfecture le dossier de validation et de reconnaissance transmis par le CD.	-APAC -APAC et Kabeka -APAC et Kabeka -APAC -APAC et Kabeka -APAC et Kabeka -APAC

OS₆ : délimiter les zones de l'APAC	La délimitation des zones de l'APAC est effectuée	A₆₁ : Acquisition de balises ; A₆₂ : cartographie de la zone de polarisation de l'APAC et pose des balises	-PMF FEM, APAC, Kabeka et PMF FEM -APAC
OS₇ : évaluer la mise en œuvre du code de conduite l'APAC	R₇ : la mise en œuvre du code de conduite l'APAC est évaluée	A₇₁ : Etude des différents rapports produits par l'APAC ; A₇₂ : Visite des différentes zones de délimitation de l'APAC ; A₇₃ : Atelier d'échange avec les communautés.	-PMF FEM, Kabeka et Services techniques Déconcentrés -APAC, PMF FEM, Kabeka et Services techniques Déconcentrés -APAC, PMF FEM, Kabeka et Services techniques Déconcentrés et Allochtones.

NB : les indicateurs sont précisés dans l'intitulé des activités

VI- CALENDRIER D'EXECUTION

		2017												2018	
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Mai	Juin
Activités															
A₁₁ : AG de constitution du bureau de chacun des 16 villages															
A₁₂ : AG de constitution des organes de l'APAC à partir des bureaux villageois															

OS₁ : Mettre en place les organes de gouvernance

Ass : Plaidoyer du dossier à la réunion technique de la commission de l'environnement du CD												
A55 : Plaidoyer du dossier au niveau de la plénière du CD pour la reconnaissance de l'APAC												
A56 : Suivre auprès de la Préfecture le dossier de validation et de reconnaissance transmis par le CD												
OS6 : délimiter les zones de l'APAC												
A61 : Acquisition de balises												
A62 : cartographie de la zone de polarisation de l'APAC et pose des balises												
OS7 : Evaluer la mise en œuvre de la charte de gestion de l'APAC												
A71 : Etude des différents rapports produits par l'APAC												
A72 : Visite des différentes zones de délimitation de l'APAC												
A73 : Atelier d'échange avec les communautés												

NB : concernant la reconnaissance et la validation de la charte par les collectivités locales et l'administration territoriale, nous avons ciblé la session d'orientation budgétaire qui se tient générale en octobre-novembre de l'année en cours.

Pour ce qui est de l'évaluation, elle est prévue 6 mois, au moins, après le début de fonctionnement de l'APAC, certainement dans le premier semestre de l'année 2018.

VII- BUDGET

Rubriques	Q/N	PU	P Total	OCB	PMF FEM
1. Mise en place des organes de l'APAC					
1.1 AG de villages (12) / 150 pers X12 = 1800					
Location chaise	1800	100	180000	180000	0
Restauration	1800	3000	5400000	3000000	2400000
Location salle 30000x12 = 360	12	30000	360000	360000	0
Sous total AG 12 Villages			5940000	3540000	2400000
20 personnes X12 = 240	0	0	0	0	0
1.1 AG de constitution du comité de gestion de l'APAC					
Location chaises	240	100	24000	24000	0
Restauration	240	3000	720000	600000	120000
Location salle 30000	1	30000	30000	30000	0
Sonorisation	1	25000	25000	25000	0
Sous total AG constitution comité de gestion			799000	679000	120000
TOTAL 1 (Mise en place des organes de gestion)			6739000	4219000	2520000
2. Renforcement des capacités					
2.1 Formation sur les 4 codes (60 Spersx12 villages)					
Location chaises	62	100	6200	6200	0
Restauration 60X4jours	240	3000	720000	500000	220000
Location salle 30000	1	30000	30000	30000	0
Sonorisation	1	25000	25000	25000	0
Matériel didactique	60	2500	150000	0	150000
Formateur	4	70000	280000	0	280000
Sous total formation			1211200	561200	650000
2.2 Matériel et équipements					
Gilets	40	20000	800000	0	800000
Jumelles	1	225000	225000	0	225000
Bottes	40	3000	120000	0	120000

Tenues	40		6000	240000	0	240000
Appareil photo	1		100000	1485000	0	1485000
Sous total Matériel équipements				2696200	561200	2135000
TOTAL 2 : Renforcement des capacités						
3. Elaboration code de conduite						
3.1 Atelier d'elaboration du code (20 personnes X12 = 240)	240		100	24000	24000	0
Location chaises	240		4000	960000	500000	460000
Restauration	1		30000	30000	30000	0
Location salle 30000	1		25000	25000	0	25000
Sonorisation	1		50000	50000	0	50000
Matériel didactique				1089000	554000	535000
Sous total elaboration	0		0	0	0	0
3.2 Atelier de partage du code dans les 12 villages						
AG de villages (12) / 150 pers X12 = 1800	1800		100	180000	180000	0
Location chaise	1800		4000	7200000	4600000	2600000
Restauration	12		30000	360000	360000	0
Location salle 30000x12	1		100000	100000	50000	50000
Matériel didactique				7840000	5190000	2650000
Sous total atelier de partage	240		200	48000	48000	0
3.3 Atelier de validation du code 2jours 20 pers X12 = 240						
Location chaises	240		8000	1920000	1000000	920000
Restauration	2		30000	60000	60000	0
Location salle 30000	2		25000	50000	50000	0
Sonorisation	2		50000	100000	100000	0
Matériel				2178000	1258000	920000
Sous Total atelier de validation				11107000	7002000	4105000
TOTAL 3						
4. Campagnes de communication	0		0	0	0	0
4.1AG de villages (12) / 150 pers X12 = 1800	1800		100	180000	180000	0
Location chaise	1800		4000	7200000	3600000	3600000
Restauration						

M

Location salle 30000x12 =360	12	30000	360000	360000	0	360000	0
Sous total AG dans les 12 villages			7740000		4140000		3600000
4.2 Processus de reconnaissance de l'APAC							
Transmission demande aux autorités	1	75000	75000	0	0	75000	0
Suivi du dossier (démarches)	1	25000	25000	0	0	25000	0
Sous total processus de reconnaissance			100000		0		100000
4.3 Délimitation et surveillance de l'APAC							
Mirador	1	2500000	2500000	1600000	900000	900000	0
Panneaux de délimitation	6	100000	600000	100000	500000	500000	0
Pancarte indiquant les espèces du site	20	20000	400000	200000	200000	200000	0
Suivi mensuel 12 x 2 = 24 mois	24	100000	2400000	1500000	900000	900000	0
Balisage de la partie marine	1	900000	900000	4300000	2500000	2500000	0
Sous total			14640000	8440000	6200000	6200000	2000000
TOTAL 4 (Campagnes de sensibilisation)	1	2000000	2000000	0	2000000	0	2000000
5. FAED							
6. Visibilité, communication, échanges d'expérience							
Presse	1	366325	366325	0	366325	0	366325
Tee-shirt	400	2500	1000000	0	1000000	0	1000000
Visites d'échanges	2	600000	1200000	800000	400000	800000	400000
TOTAL 6			2566325	800000	1766325	800000	1766325
7. APPUI INSTITUTIONNEL							
Rédaction du projet	1	500000	500000	200000	300000	200000	300000
Rapport	8	50000	400000	0	400000	0	400000
Téléphone internet	8	20000	160000	0	160000	0	160000
Matières et fourniture	8	10000	80000	0	80000	0	80000
Réunion de coordination	8	50000	400000	0	400000	0	400000
Cérémonie de lancement	1	600000	600000	300000	300000	300000	300000
Transport	8	20000	160000	0	160000	0	160000
TOTAL APPUI INST			2300000	500000	1800000	500000	1800000
8. EVALUATIONS							
Auto-évaluation à mi-parcours avec KABEKA	1	300000	300000	0	300000	0	300000

125

Evaluation finale indépendante	1	800000	800000	0	800000
TOTAL EVALUATION			1100000	0	1100000
TOTAL GENERAL			43 148 525	21 522 200	21 626 325